



Ivry, le 13 mai 2008

**Vœu pour le Conseil municipal du 22 mai 2008  
Pour la libération de Ennâma ASFARI**

Monsieur Ennâma ASFARI, ivryen, militant sahraoui des Droits de l'Homme et pour la reconnaissance du peuple sahraoui à l'autodétermination a été arrêté depuis le 13 avril dernier à Marrakech (Maroc) où il se trouvait pour des raisons personnelles et détenu à la prison Boulemdarez de Marrakech.

Après divers lieux de détention où il a subi des mauvais traitements, il a comparu, le 28 avril, devant la Cour de première instance de Marrakech qui le condamne pour deux mois de prison ferme et ce malgré le soutien de ses avocats et d'observateurs français et espagnols qui ont dénoncé les nombreuses irrégularités dans la procédure.

Il a été détenu et condamné sur la base des positions politiques et pacifiques en relation avec le conflit au Sahara occidental.

Ce n'est pas un prisonnier de droit commun. Il y a lieu d'être inquiet des conditions de détention de ce militant pour la cause sahraouie.

Une fois de plus, il s'agit d'un procès monté de toutes pièces contre ce co-président du Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'Homme au Sahara Occidental (CORELSO).

A cette situation déjà grave s'ajoute l'expulsion arbitraire de la Mission officielle de l'observateur, membres des associations (Association Américaine des Juristes, Association Internationale de Juristes Démocrates, l'ACAT-France, Association des Amis de la RASD, et Droit et Solidarité) contraire à tous les engagements internationaux des droits de l'homme.

En contradiction avec les résolutions des Nations Unis et les obligations internationales, les autorités marocaines, responsables de cette nouvelle répression, continuent de bafouer les droits humains les plus élémentaires.

Considérant que le peuple sahraoui est la dernière nation colonisée en Afrique,

## **Projet de vœu présenté par le groupe PS au conseil municipal du 23 mai 2008**

L'opinion publique sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales a considérablement évolué. Les derniers sondages de décembre 2004, publiés dans le rapport annuel 2005 de la Commission nationale consultatives des droits de l'Homme (CNCDH), rappellent que plus de 56 % des Français sont favorables au droit de vote des étrangers aux élections municipales.

Les arguments en faveur de ce droit de vote des résidents étrangers aux élections locales en acquièrent une portée accrue. Il s'agit avant tout :

- De supprimer la division des étrangers en deux catégories, les « bons », ceux de l'Union Européenne, à qui de nouveaux droits ont été attribués et les autres, en fonction de la seule nationalité, quels que soient par ailleurs leur degré d'intégration et leurs mérites respectifs,
- D'aligner la situation de la France sur les pays les plus ouverts sur la question (Irlande, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Suède, Finlande, Norvège),
- De supprimer une situation incompréhensible pour beaucoup de jeunes qui ont le droit de vote alors que leurs parents qui ont participé à la construction de l'économie nationale ne l'ont pas. Ce serait une façon d'inciter les uns et les autres à prendre toute leur place dans la République.

Le conseil municipal d'Ivry-sur-Seine est favorable au droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

- Il souhaite le succès de la campagne nationale de Votation Citoyenne qui se tient en ce moment du 19 au 25 mai 2008 à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme et qui est soutenue par 115 associations et partis politiques.
- Il émet le vœu que la Constitution soit modifiée pour autoriser le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales